

ACTION URGENTE

ASSASSINAT D'UN PAYSAN LIÉ À UNE COMMUNAUTÉ DE PAIX

Des paramilitaires ont assassiné un paysan qui avait des liens étroits avec la communauté de paix de San José de Apartadó, dans le nord-ouest de la Colombie. D'autres paysans de la région ont été accusés d'être des combattants de la guérilla et pourraient de ce fait être en danger.

Le 21 septembre, des paramilitaires ont assassiné **Ernesto Guzmán** à Mulatos, un hameau de la municipalité d'Apartadó (département d'Antioquia). Bien que n'appartenant pas lui-même à la **communauté de paix de San José de Apartadó**, Ernesto Guzmán y vendait des produits. Certains de ses parents étaient par ailleurs membres de la communauté. Le 21 septembre, plusieurs hommes armés se sont rendus à l'endroit où il vivait. Ils ont tiré sur lui et l'ont attaqué à coups de machette. Ernesto Guzmán est mort des suites de ses blessures. Selon la communauté de paix, les militaires sont constamment présents dans le hameau ; ils possèdent le terrain mitoyen de celui d'Ernesto Guzmán. Il y a trois mois environ, ils lui avaient demandé de leur vendre son bien.

Le 11 septembre, le même groupe de paramilitaires a abordé des paysans de Mulatos qui venaient au hameau de Playa Larga pour battre leur riz avec la machine de la localité. Les paramilitaires portaient des treillis et étaient armés. Ils ont accusé les paysans de Mulatos et de La Resbalosa d'être des combattants de la guérilla et leur ont dit qu'ils n'étaient pas autorisés à se rendre à Playa Larga. Dans le passé, des personnes ainsi accusées d'être des combattants de la guérilla ont été tuées ou ont reçu des menaces. Les paramilitaires sont toujours dans cette région, bien que les forces de sécurité y soient massivement déployées et malgré les appels lancés par Amnesty International et d'autres organisations non gouvernementales, ainsi que par la communauté de paix, qui ont dénoncé à de multiples reprises la présence des paramilitaires.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- faites part de votre inquiétude pour la sécurité des membres de la communauté de paix de San José de Apartadó et des autres civils vivant dans la région ;
- demandez aux autorités d'ordonner des enquêtes exhaustives et impartiales sur l'assassinat d'Ernesto Guzmán, sur les menaces proférées par des paramilitaires et sur la présence de ces derniers dans la région ; demandez-leur de rendre publiques les conclusions de ces enquêtes et de traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez-leur que les civils, dont les membres de la communauté de paix de San José de Apartadó et les autres habitants de la région, ont le droit de ne pas être entraînés dans le conflit armé ;
- exhortez-les à prendre des mesures immédiates afin de démanteler les groupes paramilitaires et de briser les liens qu'ils entretiennent avec les forces de sécurité, conformément aux engagements affichés par le gouvernement.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 10 NOVEMBRE 2015 À :

Président de la République
Señor Juan Manuel Santos
Presidente de la República
Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26
Bogotá, Colombie
Fax : + 57 1 596 0631

**Formule d'appel : Excmo. Sr.
Presidente Santos, / Monsieur le
Président,**

Ministre de la Défense
Señor Luis Carlos Villegas
Ministerio de Defensa
Carrera 54, no.26-29
Bogotá, Colombie
Fax : +57 1 266 1003

**Formule d'appel : Sr. Ministro, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :
Communauté de paix
Comunidad de Paz de
San José de Apartadó
AA 243 de Apartadó
Antioquia, Colombie

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

ASSASSINAT D'UN PAYSAN LIE A UNE COMMUNAUTE DE PAIX

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La communauté de paix de San José de Apartadó est composée de personnes vivant dans plusieurs hameaux de la municipalité d'Apartadó, dans le département d'Antioquia (nord-ouest de la Colombie), qui défendent leur droit de ne pas être entraînées dans le conflit armé en Colombie et refusent de prendre parti. Elles refusent de porter les armes et de fournir des renseignements ou un soutien logistique aux différentes parties au conflit. En retour, elles exigent que ces dernières ne viennent pas sur leurs terres et qu'elles respectent leur décision de ne pas participer aux hostilités et de ne collaborer avec aucune d'elles.

Depuis la création de cette communauté de paix, le 23 mars 1997, plus de 200 de ses membres ont été tués ou ont fait l'objet d'une disparition forcée, tandis que d'autres ont été victimes de menaces ou d'agressions sexuelles. Les personnes appartenant à la communauté sont constamment en danger. La majorité de ces homicides est perpétrée par des paramilitaires qui continuent d'agir avec le soutien ou le consentement d'agents des forces armées dans cette zone. Une partie des meurtres est imputable aux guérilleros. Au cours des 10 dernières années, un grand nombre de civils n'appartenant pas à la communauté de paix mais ayant des liens avec ses membres ou vivant dans la région ont également été tués.

Les civils qui défendent leur droit de ne pas être impliqués dans le conflit armé colombien se heurtent à la suspicion et à l'hostilité de l'armée, des paramilitaires et des guérilleros.

Les groupes paramilitaires colombiens sont censés avoir été démobilisés en 2005 en vertu de la Loi pour la justice et la paix, mais les homicides et les menaces contre des défenseurs des droits humains et d'autres membres vulnérables de la société civile dans différentes régions du pays montrent qu'ils sont toujours actifs. Aux termes de la Loi pour la justice et la paix, les paramilitaires risquent au maximum huit ans de prison s'ils avouent leur responsabilité dans des violations des droits humains et rendent les biens volés, y compris les terres, à leurs propriétaires légitimes. Cependant, depuis le début du processus, assez peu de paramilitaires ont été reconnus coupables de violations des droits humains. Ceux qui ont purgé les huit années d'emprisonnement, peine maximale prévue par la loi, peuvent désormais prétendre à une libération conditionnelle. Dans la majorité des cas, cependant, la procédure judiciaire les concernant n'est pas terminée. Il est préoccupant de voir qu'aucune mesure efficace n'est mise en place pour empêcher ces paramilitaires de menacer leurs victimes ou d'autres personnes dans les communautés où ils retournent.

Nom : Ernesto Guzmán (homme), membres de la communauté de paix de San José de Apartadó et autres civils vivant dans la région
Hommes et femmes